

Le conseil réaffirme son opposition au tracé de la future ligne TGV

La nouvelle ligne TGV Bretagne-Pays de la Loire, les aménagements du réseau pluvial et du centre-bourg étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal.

□ **La future ligne de TGV Bretagne-Pays de la Loire.** – Le dossier des études d'avant-projet sommaire de la nouvelle ligne TGV Bretagne-Pays de Loire est soumis, par l'état, à la consultation des élus pour leur permettre d'exprimer leur avis. Le maire invite le conseil « à se joindre à la démarche du maire du Mans qui vise à se battre pour une desserte importante de la gare du Mans, voire éviter le contournement de l'agglomération qui aurait des répercussions néfastes sur l'activité économique de l'agglomération mancelle dont fait partie notre commune ».

Le groupe municipal de travail créé pour traiter ce dossier va dans le même sens. Le conseil décide donc de réaffirmer son hostilité à cet avant-projet dans sa section Connerré-Laval car il estime « qu'il présente un faible intérêt pour la région des Pays de la Loire, que le tracé retenu est contestable et enfin que le contournement du Mans, économiquement dangereux, ne peut constituer une priorité et qu'une gare contournée risque toujours d'être une gare oubliée ». Il charge le maire de transmettre l'avis défavorable au préfet avant le vendredi 4 mars et demande au groupe de travail de rencontrer l'association millesoise de défense du patrimoine dans les prochains jours.

□ **Aménagement du réseau des eaux pluviales.** – Le maire informe avoir reçu le plan de travail concernant l'aménagement du déversoir de la rue de la Pinière. La société Saurier Techna a transmis sa proposition financière (1 135 €) concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement d'eaux pluviales et l'aménagement du déversoir. Le conseil décide de la désigner comme maître d'œuvre.

□ **Aménagement du centre-bourg.** – Claude Lorient fait le point concernant l'acquisition et l'échange des immeubles Leroyer et Compain/Lon. L'acte d'échange de l'immeuble Faucher est en cours de rédaction chez le notaire. Plusieurs commerçants, dont un coiffeur et un boulanger, sont intéressés par le projet. Un projet de convention pour pé-

renniser les commerces au rez-de-chaussée est à l'étude. Le Caue propose d'élargir les bâtiments à 9 m pour positionner la supérette.

□ **Parking du centre Rabelais.** – Suite aux nombreuses plaintes déposées par les riverains en 2004 et aux dangers de la circulation, le conseil décide (9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions) la fermeture du parking du centre, provisoirement fermé par des barrières. Une commission de travaux, composée de Mme Burrot, MM Bahier et Lapiere, est chargée de solliciter des devis auprès de différentes entreprises pour l'installation de clôtures et de portails.

□ **Aide humanitaire.** – Le conseil décide de verser 2 300 €, soit 1 € par habitant, pour aider les sinistrés de l'Asie du sud-est, victimes du raz-de-marée de décembre.